

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 77 du 16 mai 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 718/ARM/EMM/ORT

portant changement de port-base du bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer Dumont d'Urville.

Du 08 avril 2019

DÉCISION N° 718/ARM/EMM/ORT portant changement de port-base du bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer Dumont d'Urville.

Du 08 avril 2019

NOR A R M B 1 9 5 3 7 7 9 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

BOC n°77 du 16/5/2019

La ministre des armées,

Vu [Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [Instruction N° 177/DEF/EMM/ROJ du 02 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif.](#),

Vu [Instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [Instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement.](#),

Vu la décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ,

Vu [Décision N° 1595/ARM/EMM/ORT du 18 septembre 2018 portant création de la formation « Dumont d'Urville équipage A ».](#),

Vu [Décision n° 9/ARM/EMM/ORT du 09 janvier 2019 relative à la prise d'armement pour essais du bâtiment multi-missions « Dumont d'Urville ».](#);

Décide :

Article premier. Changement de port-base.

À compter du 15 mai 2019, le bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) *Dumont d'Urville* est basé à Fort-de-France.

Article 2. Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,
officier général « performance et synthèse »,*

Denis BERTRAND.